

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre, à vingt heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

### Nombre de Conseillers :

En Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Etaient présents : M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, M. ARIAS, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. BORNER, M. CANDAU, M. DONS, M. ESPAINOL, Mme GUILLEMART, Mme de LORGERIL, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. MONIER, Mme PRAT MARCA, M. SEGUY, Mme TEYSSOU

Procurations : M. FALETTI a donné procuration à Mr ROUDIERE. Mme SERYES a donné procuration à Mme MARTY.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Monsieur Jean ROUDIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1- Tableau des effectifs communaux

2- Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

3- Harmonisation du temps de travail validation après avis favorable du Comité technique

- Avenants marché de travaux « réhabilitation du groupe scolaire » RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

4- Décision budgétaire modificative n°1 budget général M57 2022

5- Demande de subvention projet d'investissement 2023 « Réhabilitation du lotissement du Paradis » auprès du Conseil départemental

6- Demande de subvention projet d'investissement 2023 « Réhabilitation du lotissement du Paradis » auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR

7- Demande de subvention de fonctionnement pour la saison 2022/2023 Théâtre Na Loba (Carcassonne Agglo)

8- Demande de subvention de fonctionnement pour la saison 2022/2023 Théâtre Na Loba (Conseil départemental)

9- Demande de subvention de fonctionnement pour la saison 2022/2023 Théâtre Na Loba (Conseil régional)

10 - Avis sur le Programme Local de l'Habitat

11- Adoption du Plan communal de sauvegarde

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2022

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

## Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Décision du 29 juillet 2022 : Modification des régies de recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux (cantine scolaire, droits d'entrée des spectacles, Photocopies, droits de stationnement) : mise à jour permettant la création de comptes de dépôt de fonds et l'actualisation des conditions d'encaisse.

- Décision du 11 août 2022 : Modification du contrat d'assurance VILLASUR (retrait de l'assurance sur les hangars de la maison SICRE suite à démolition et ajout d'une assurance exposition)

- Décisions du 22 juillet au 3 août 2022 : par délibération N°15 en date du 06 avril 2021, le Conseil municipal a procédé à l'attribution des lots du marché de travaux « Réhabilitation du groupe scolaire Henri Huon » et par délibérations N°32 en date du 05 juillet 2021 et N°28 du 28 juin 2022, ont été adoptés l'avenant n°1 concernant les lots N°1/2/3/4/5/7/8 et l'avenant N°2 concernant les lots N°1/4 de ce marché des travaux.

Les travaux de la 2<sup>nd</sup>e tranche sont en cours et nécessitent l'adoption des avenants suivants :

- ENTREPRISE BAUTIAN – Avenant n°2 : - 2 357,00 € H.T. / - 2 828,40 € T.T.C.

- ENTREPRISE CEGELEC – Avenant n°2 : 571.13 € H.T. / 685,36 € T.T.C.

- ENTREPRISE REGIE DE QUARTIERS – Avenant n°2 : 1803.20 € H.T. – Avenant n°3 : 80.00 € H.T.

- ENTREPRISE HBC – Avenant n°3 : 1 041,80 € H.T. / 1 250,16 € T.T.C.

Soit un total général : + 1 139.13 € H.T.

M. ROUDIERE : Les travaux de l'école reprendront au mois d'octobre (réfection des façades).

### 1- Modification du tableau des effectifs communaux

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées par les services techniques suite aux absences de personnel titulaire. Il rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux à compter du 1er Novembre 2022 afin de prendre en compte la création d'un poste d'adjoint technique contractuel au titre de l'article L.332-23 1° : Accroissement temporaire d'activité, renfort d'équipe pour une durée de 6 mois.

Vote : Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Madame de LORGERIL propose de solliciter le personnel technique pour réaliser des heures supplémentaires en cas d'absence de personnel. La question sera posée aux intéressés.

## 2- Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

Le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale assure au profit de la Commune les missions de médecine professionnelles et préventives prévues conformément aux dispositions statutaires relatives à la santé au travail à destination de l'ensemble des agents de la commune.

Monsieur le Président du Centre de gestion propose la signature avec la commune d'une convention définissant les conditions générales d'adhésion à la mission médecine professionnelle et préventive du CDG11.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Vote : Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 3- Harmonisation du temps de travail validation après avis du Comité technique

Par délibération n°8/2022 du 1er février 2022, le Conseil municipal a approuvé les cycles de travail des services municipaux dans le respect de la durée légale de temps de travail. Le comité technique en date du 24 mars 2022 a émis un avis favorable. Il appartient au Conseil municipal de valider cette décision.

Vote : Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

## Avenants marchés de travaux « Réhabilitation du groupe scolaire »

Point validé par Monsieur le Maire par délégation.

## 4- Décision budgétaire modificative n°1 budget général 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la décision budgétaire modificative suivante en section d'investissement visant à :

- Intégrer aux dépenses d'investissement 2022 les 1ères échéances de remboursement du capital de l'emprunt réalisé en début d'année pour financer des travaux d'investissement 2022,
- Prendre en compte l'actualisation des taux du prêt de financement des logements sociaux communaux auprès de la Caisse des dépôts,
- Permettre le remboursement d'une caution suite au départ d'un locataire.

Ces dépenses sont compensées par une recette supplémentaire sur le FCTVA.

Dépenses :

Article 1641 Emprunt :	+ 11 094.39 €
Article 165 Cautionnement :	+ 600.00 €

Recettes :

Article 10222 FCTVA :	+ 11 694.39 €
-----------------------	---------------

Monsieur le Maire rappelle la difficulté pour les communes de réaliser des emprunts à taux fixe, seuls des taux variables sont actuellement proposés.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

5/6- Demande de subvention projet d'investissement 2023 « Réhabilitation du lotissement du Paradis » auprès du Conseil départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR

Monsieur le Maire explique que le lotissement du Paradis a été construit il y a plusieurs décennies. Malgré des travaux d'entretien réguliers, il est nécessaire de lancer un programme de réhabilitation afin de répondre aux attentes des habitants en vue de l'embellissement, la requalification et la valorisation des espaces publics, la sécurisation de la circulation, la végétalisation, la continuité des cheminements piétons et l'aménagement des lieux de rencontre ....

Monsieur le Maire a confié aux bureaux d'études « Indis » et « Atelier Sillonne » la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le montant des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche est estimé à 513 170 € H.T. Ceux de la 2<sup>ème</sup> tranche (réseau télécom, busage fossé RD et réseau gaines basse tension) s'élèvent à 83 055 € H.T..

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 17 700 € H.T.

Le coût total de l'opération est par conséquent de 613 925 € H.T. soit 736 710 € T.T.C..

Les modalités de financement de ce projet pourraient être les suivantes :

- Etat au titre de la DETR : 184 177.50 €
- Conseil Départemental : 184 177.50 €
- Emprunt : 100 000 €
- Autofinancement : 145 570 €

M. CANDAU propose d'étudier un financement de l'Agence de l'eau sur ce type de projet.

Considérant l'intérêt que représente ce projet notamment en matière d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de sécurité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce programme de travaux et de solliciter pour sa réalisation l'aide du Conseil départemental et de l'Etat au titre de la DETR.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

7/8/9 - Demandes de subvention de fonctionnement pour la saison 2022/2023 Théâtre Na Loba (Carcassonne Agglo, Conseil départemental, Conseil régional)

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente le projet de programmation culturelle et propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter les partenaires de la commune en vue du financement de la saison culturelle à venir.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

10- Avis sur le Programme Local de l'Habitat

Le projet de Programme Local de l'Habitat a été arrêté par le Conseil communautaire de Carcassonne agglo le 24 juin dernier. Il s'agit d'un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal. Il décline, pour une durée de 6 ans, les réponses locales à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre pour tous les publics.

Monsieur ALMERGE explique que la répartition des nouveaux habitants se fait par couronne sachant que la population de la 1<sup>ère</sup> couronne devra être densifiée.

Monsieur le Maire souligne certaines orientations du PLH : la saisie des opportunités foncières, le maintien de la mixité, revitalisation des centres anciens, l'accès au logement des jeunes, l'accès au logement des personnes âgées ou handicapées ....

Conformément à l'article L302-02 du Code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH arrêté par l'EPCI est transmis aux communes membres pour avis.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de PLH.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

### 11- Adoption du plan communal de sauvegarde

La commune de PENNAUTIER s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de la société « Predict ».

Monsieur ROUDIERE explique que le risque ruissellement a été intégré à ce projet en phase prévention et en phase vigilance.

A ce jour, ce document est opérationnel et est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions « inondation » qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text "Le secrétaire de séance,".